LA « MÉDIATION » DANS LA RÉSOLUTION DES CONFLITS INDIVIDUELS DU TRAVAIL EN TURQUIE*

NAZLI ELBIR

Enseignante-chercheuse, Faculté de Droit, Université Osmangazi d'Eskişehir, Turquie

* Cet article est une version mise à jour et développée de l'intervention présentée au COMPTRASEC par l'autrice le 18 septembre 2024.

RÉSUMÉ

En Turquie, avec l'adoption de la loi n° 7036, le recours à un médiateur dans les conflits individuels du travail a été rendu *obligatoire*. Le présent article traitera d'abord des dispositions relatives à cette médiation dite *obligatoire* et évaluera à cet égard les dispositions pertinentes de la législation. Ensuite, la validité et l'effet de l'accord conclu à l'issue de la médiation seront évalués à la lumière du caractère normatif de la législation turque en matière de droit du travail individuel.

MOTS-CLÉS : *Conflits individuels du travail, médiation obligatoire, droit du travail turc, rupture conventionnelle, accord conclu à l'issue de la médiation.*

ABSTRACT

In Turkey, with the adoption of Law No. 7036, the recourse to a mediator in individual labour disputes has been made *mandatory*. This article will first discuss the provisions relating to this so-called *mandatory* mediation and assess the relevant provisions of the legislation in this regard. It will then assess the validity and effect of the agreement reached at the end of the mediation process in light of the normative nature of Turkish legislation on individual labour law.

KEYWORDS: *Individual labour disputes, Mandatory mediation, Turkish labour law, Contractual termination, Agreement reached upon mediation.*

POUR CITER CET ARTICLE :
N. Elbir, « La "médiation" dans la résolution des conflits individuels du travail en Turquie », *Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale*, 2026, n° 1, p. 84.